

Conseil général des ponts
et chaussées

**Décision du 1^{er} septembre 2004
portant délégation de signature**

NOR : *EQUV0410328S*

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT),

Vu le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 relatif aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre, et notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 17 février 2004 portant nomination du directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bonduelle (Yves), secrétaire général du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions toute décision et pièce administrative et comptable.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2004.

Le directeur,
J.-G. Koenig